

PROCES-VERBAL  
DE DEPOT DES INSTRUMENTS D'ADHESION DE LA ROUMANIE  
A LA CONVENTION INSTITUANT UNE COMMISSION SERICICOLE INTERNATIONALE  
SIGNEE A PARIS LE 1er JUILLET 1957

---

Monsieur le Docteur Mircea BALANESCO,  
Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de  
Roumanie, s'est présenté aujourd'hui au Ministère des  
Affaires Etrangères pour procéder avec Monsieur Ludovic  
CHANCEL, Ministre Plénipotentiaire, Chef du Protocole,  
agissant au nom du Ministre des Affaires Etrangères,  
au dépôt des instruments d'adhésion de la Roumanie  
à la Convention instituant une Commission Séricicole  
Internationale, signée à Paris le 1er juillet 1957 en  
exécution de l'article 25, alinéa 2, de ladite  
Convention.

Les instruments ayant été, après examen,  
trouvés en bonne et due forme, ont été déposés, pour y  
être conservés, dans les Archives de la République  
Française.

EN FOI DE QUOI, les soussignés ont dressé le  
présent Procès-Verbal, qu'ils ont revêtu de leur sceau.

FAIT A PARIS, en double exemplaire, le 3  
avril 1959

*L. Chancel*



*M. Mircea Balanescu*

